



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit décembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 12 décembre 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, M. Serge CADIO, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Farid KACHOUR

Mme Marie-Claude HUART (donne procuration à M. Serge CADIO), Mme Maria DA SILVA (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Nafi SIBY (donne procuration à Mme Sophie GERARD), Mme Chrystel LAÏDOUNI (donne procuration à M. Laurent CHAINEY), Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Isabelle TERREN), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Karim BENMISSI (donne procuration à M. Mohamed DAHMOUNI), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Jean Ryad KECHAOU)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

ACQUISITION D'UNE OEUVRE AUDIOVISUELLE UNIQUE AUPRES DE L'ASSOCIATION CITE DES ARTS VISUELS

Sur proposition de Xavier LEMOINE.

L'école Kourtrajmé Montfermeil, portée par l'Association Cité des Arts Visuels, est une école gratuite et sans condition de diplôme, dont l'objet principal est l'émergence et l'insertion professionnelle de jeunes talents dans le domaine des arts visuels. Elle dispense, à Montfermeil, depuis 2018, des formations innovantes, courtes, intensives et gratuites portant sur les métiers du cinéma et de l'audiovisuel : scénariste (court et long métrage), web-série et acting.

DEL2024_12_197

Les élèves de l'école Kourtrajmé de Montfermeil sont amenés, pendant et après leur formation, à réaliser des projets dits « Hors Coursus ».

L'Association est administrée par des personnes physiques et morales issues de secteurs artistiques variés et représentatifs des formations dispensées au sein de l'école Kourtrajmé Montfermeil.

Parmi ses membres actifs, Ladj Ly, membre fondateur du collectif Kourtrajmé, auteur/réalisateur, scénariste et producteur, est notamment connu pour la réalisation des films *Les Misérables* (2019) ayant reçu de nombreuses distinctions et *Bâtiment 5* (2023) dont les histoires ont en commun de se dérouler à Montfermeil et de puiser dans sa propre vie.

Ladj Ly a grandi à Montfermeil et a été témoin des émeutes urbaines de 2005, ce qui l'a poussé à réaliser le documentaire « 365 Jours à Clichy-Montfermeil ».

Particulièrement engagé, il a collaboré à divers projets de photographies d'habitants ou de passants à Montfermeil depuis les émeutes de 2005, dont notamment la fresque monumentale portant le nom de « *Chroniques de Clichy-Montfermeil* ».

A la suite des émeutes urbaines de 2005, la Ville de Montfermeil a mis en place un défilé annuel appelé « *Défilé Cultures et Création* », permettant aux participants de défiler en costume traditionnel de son pays ou de sa région d'origine, avant d'être invités à créer des tenues sur un thème proposé par la Ville de Montfermeil.

Il est précédé de divers événements (présentations, ateliers et master classes) afin notamment d'accompagner ses participants et d'impliquer ses habitants. Le défilé annuel, au rayonnement national, se développe en deux parties :

- La première intitulée « *Tradition* », chaque participant défile en habits traditionnels, costume traditionnel de son pays ou de sa région d'origine, invité à se faire connaître et reconnaître par les autres. Le vêtement est ici un moyen d'expression d'une culture et d'une créativité propre, source de reconnaissance et d'acceptation de l'autre ;
- La deuxième partie intitulée « *Création* » propose aux participants d'œuvrer à la création originale de tenues en s'inspirant d'un thème proposé par la ville, généralement extraite de grandes œuvres culturelles françaises ou plus largement, européennes.

Une catégorie « Jeunes talents » est dédiée aux moins de 26 ans, ayant pour vocation de permettre à de jeunes créateurs qui souhaitent faire carrière dans la mode.

Ce défilé est soutenu par divers partenaires, dont le groupe LVMH, depuis 2010.

C'est dans ce contexte qu'est née l'idée d'un film documentaire de 26 minutes consacré aux 20 ans du Défilé Cultures et Création en 2025 et aux événements susmentionnés organisés autour de cette édition particulière.

Il sera produit par l'école Kourtrajmé Montfermeil (portée par l'Association Cité des Arts Visuels), et réalisé par les élèves de cette école, sous la direction de Ladj Ly du fait de sa connaissance du territoire de Montfermeil et de son histoire, fil conducteur de ses réalisations et créations.

Ce documentaire aura donc vocation à présenter, en lien avec les habitants, des événements organisés à l'occasion des 20 ans du Défilé Cultures et Création créé à la suite des émeutes urbaines de 2005.

Ce documentaire intégrera des images et des séquences qui illustrent l'évolution du quartier des Bosquets à Montfermeil et la montée en puissance du défilé Cultures et Création. Ce Documentaire s'articulera en six parties principales abordant :

- La présentation de la construction des Bosquets dans les années 1960 ;
- La dégradation de ce quartier emblématique ;
- Les émeutes urbaines de 2005 ;
- La naissance du défilé Cultures et création ;
- La rénovation urbaine et l'impact du Défilé Cultures et Création ;
- La conclusion : Le défilé Cultures et création comme emblème d'espoir et de cohésion dont le thème de cette année est « Montfermeil, la Paix sous toutes ses coutures ».

Il convient donc de définir dans une convention les termes et les conditions de l'acquisition, par la ville, à titre exclusif, auprès de l'association cité des arts visuels, du documentaire réalisé dans le cadre de ce projet et qui est une œuvre audiovisuelle unique. Le synopsis du Documentaire est intégré en annexe 2 du Contrat.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment son article R2122-3,

Vu le Code de la propriété intellectuelle,

Considérant, l'édition particulière du défilé cultures et création en 2025 et de la volonté de la ville d'acquérir à titre exclusif un documentaire de 26 minutes réalisé dans le cadre de cette édition,

Considérant le contrat d'acquisition du documentaire, œuvre audiovisuelle unique joint en annexe ainsi que le Synopsis,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver le contrat d'acquisition d'une œuvre audiovisuelle joint en annexe.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'acquisition du documentaire, œuvre audiovisuelle avec l'association Cité des Arts Visuels et tout document afférent.
3. De dire qu'en contrepartie de l'acquisition du documentaire et de la cession des droits de propriété intellectuelle, la ville s'engage à verser la somme forfaitaire de 80 000 euros HT (quatre-vingt mille euros hors taxes) selon les modalités prévues dans la convention.

4. D'autoriser le Maire à solliciter toutes subventions et à signer les documents afférents.

5. De dire que les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

34 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ

Le Maire,
Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 20/12/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 20/12/2024

Montfermeil, le 20/12/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)